

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ CONTEMPORAINES

**SOCIÉTÉS ET
SOCIABILITÉ
AU XIX^E SIÈCLE**

Colloque à l'Université de Lausanne
13-14 juin 1986

TOME **5/86**

Etudes et mémoires de la section d'histoire de l'Université
de Lausanne, publiés sous la direction du Prof. H.U. Jos

LAUSANNE 1986

SOLIDARITES TRADITIONNELLES ET ORGANISATION
DE LA VIE COLLECTIVE DANS UNE SOCIETE RURALE.

LE CAS DU CANTON DE FRIBOURG DURANT
LA PREMIERE MOITIE DU XIXE SIECLE.

FRANÇOIS WALTER

La sociabilité constitue l'un des thèmes incontournables hors desquels il n'est plus possible aujourd'hui de prétendre à l'histoire sociale. N'est-il pas de bon ton d'insérer un paragraphe sur la question dans un écrit académique? L'approche globale d'un tel phénomène ondoyant demeure pourtant prématurée. A l'instar de l'historiographie suisse, les historiens de la société fribourgeoise ont peu étudié encore les formes de vie collective. La récente Bibliographie du canton de Fribourg ne contient pas de rubrique spécifique à ce sujet¹. On y trouvera les monographies usuelles, parfois anciennes déjà, célébrant associations agricoles, organisations religieuses et groupements politiques. La chronologie de leur développement permet d'entrevoir que l'hypothèse, selon laquelle *"la vitalité des associations est un bon indice de la sociabilité générale d'une collectivité humaine"*, doit fonctionner ici comme ailleurs². Les formes volontaires d'associationnisme ne cessent de proliférer dès la première moitié du XIXème siècle. De cette période, nous aimerions donner un premier aperçu en essayant d'intégrer au thème englobant de la modernité le foisonnement nouveau d'associations pour le moins disparates.

1) Bibliographie du canton de Fribourg. Fribourg 1982.

2) C'est l'hypothèse de base de M. AGULHON, Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Paris 1977.

I. L'EVOLUTION DES FORMES DE SOCIABILITE

I.1 Persistance des traits anciens

La société fribourgeoise demeure traditionnelle par bien des aspects. Une population aux trois quarts rurale qui commence d'échapper au "*fardeau seigneurial*" avec l'éclatement des contraintes juridiques provoqué par la disparition des usages communautaires et le rachat des dîmes et droits féodaux³. Une population en forte croissance qui survit grâce à une agriculture en voie de modernisation à défaut de connaître, comme d'autres régions du pays, une première vague d'industrialisation. Mais surtout, les cent mille habitants que recense le territoire cantonal au milieu du XIX^{ème} siècle sont intégrés dans des structures sociales très hiérarchisées. Le pouvoir social des élites patriciennes d'Ancien Régime se maintient, à quelques concessions près. Les structures autoritaires persistent tout comme les références terriennes de la richesse. Pour les paysans, la dépendance envers le notable propriétaire aristocrate ou bourgeois, reste forte par le biais notamment d'une subordination financière croissante due à la disparition des redevances en nature, à l'extension des échanges, aux exigences accrues en matière d'investissements agricoles. Grâce à un système de prêt sur hypothèque qui supplée aux carences de l'appareil bancaire, les notables s'entourent d'une clientèle de ruraux endettés à long terme parce que le remboursement des créances n'est en général pas exigé. Cette pratique contribue à renforcer les solidarités verticales typiques des sociétés anciennes et préserve l'équilibre de communautés rurales qu'on pourrait croire ébranlées par les progrès de l'individualisme agraire⁴. A vrai dire, au sein des communautés villageoises, on ne trouve guère de signes d'une quelconque désagrégation dans les relations verticales. Au contraire, les paysans aisés accroissent leur emprise en profitant des réalisations de l'individualisme agraire pour constituer une véritable ploutocratie rurale. Le curé et le notaire conservent toute leur influence, l'homme de loi jouant l'intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les emprunteurs, l'homme de dieu maîtrisant la comptabilité subtile des mérites et des fautes. Malgré l'érection des communes politiques, la paroisse est toujours le lieu de sociabilité par excellence. La messe est l'occasion de réunir tous les habitants. La chaire, l'organe des proclamations solennelles du gouvernement. Chaque semaine, c'est à la sortie de l'office que l'huissier lit à haute voix la Feuille officielle. Par ailleurs, la sociabilité organisée à finalité religieuse joue son rôle intégrateur. Les nombreuses confréries pieuses ont une longue tradition. Ainsi, à titre d'exemple, le cas n'est pas isolé, dans la paroisse de Surpierre s'activent la Confrérie du Saint-Esprit (depuis le XVI^{ème} siècle), celles du Saint-Rosaire (1632), du Saint-Sacrement (1705) et du Saint-Scapulaire (1708). Quant aux lieux privilégiés de la sociabilité laïque, ils sont, comme partout à l'échelle communale, le cabaret, le moulin, la forge et à l'échelle régionale les foires et marchés. Autre phénomène connu, la concurrence entre les pôles de la sociabilité villageoise⁵. La pinte, lieu exclu-

3) Pour une analyse détaillée, voir F. WALTER, Les campagnes fribourgeoises à l'âge des révolutions, 1798-1856. Fribourg 1983.

4) C'est l'avis de G. ANDREY, in Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses. Tome 2, Lausanne 1983, p. 221.

5) J.-P. GUTTON, La sociabilité villageoise dans l'Ancienne France. Paris 1979.

sivement masculin fait l'objet des attaques réitérées du clergé, sans doute parce que les débits d'alcool détournent parfois les pratiquants du chemin de l'église. Un discours volontiers moralisateur, récupéré par les autorités civiles (notamment les préfets chargés de la surveillance des auberges), tente d'opposer à ces lieux de perdition un modèle de sociabilité familiale étroite. Curieusement, les veillées traditionnelles, forme de rencontre largement pratiquée, commencent à être dénoncées, dans les rapports, comme des occasions de débordements pernicieuses. Maintes fois proclamé, l'idéal sédentaire de repli sur la communauté familiale fait figure de panacée lorsqu'il s'agit de remédier à ce que l'on considère comme des effets du désordre moral, à savoir le paupérisme et la marginalité, ces signes mal tolérés de dysfonctions au sein des communautés rurales. Equilibre ne veut pas dire que les conflits soient absents. Quant aux abbayes de jeunesse, autre type de grégarisme à affiliation quasi automatique, elles laissent quelques traces dans la documentation de par les rixes qui surviennent entre groupes villageois rivaux. Sous la Médiation, on a même aboli les charivaris tout comme les bals publics. La valse viennoise est considérée comme néfaste pour la santé du fait des mouvements qu'elle entraîne! Ce n'est qu'un exemple de l'austérité qui prévaut dans le Fribourg jésuitique de la Restauration.

Les formes d'organisation de la vie collective de type ancien sont également présentes dans le microcosme fribourgeois. Elles connaîtront une évolution notable au XIX^{ème} siècle. A la fin de l'Ancien Régime, il existe dans un grand nombre de paroisses des "*Sociétés de mousquetaires*", "*Compagnies de tireurs*", "*Abbayes de tireurs*" ou "*Schützengesellschaften*" qui remontent aux XVI-XVII^{ème} siècles, époque où elles ont succédé aux sociétés d'arbalétriers. Sur cette longue tradition associative, spécifiquement helvétique, le gouvernement exerce une surveillance vigilante par le recensement des armes à feu, la livraison de poudre, l'octroi de primes (souvent des pièces de drap) à l'occasion des "*tirages*" annuels. Il existe de nombreux mandats à ce sujet ainsi que des autorisations d'occuper des parcelles de "*communs*" pour les exercices.

Toutefois, la sociabilité organisée se développe surtout dans les villes, particulièrement dans la capitale, Fribourg, qui compte vers 1800 environ six mille habitants (neuf mille en 1850). Avant la révolution, les abbayes de métiers ou corporations exercent leur emprise sur la vie économique et sont engagées dans les manifestations festives (religieuses ou profanes) à l'occasion desquelles elles déploient un rituel respectueux des formes et des règles strictes de préséance sociale. Les corporations sont sans doute le type achevé de l'associationnisme d'Ancien Régime: une organisation rigide, fondée sur l'adhésion automatique de ses membres, alors que la sociabilité moderne fonctionnelle, on le verra, sur le principe de l'affiliation libre et volontaire. Moins institutionnelles et, par conséquent, plus spontanées, paraissent par contre les agapes des "*Sociétés de voisinage*" lesquelles regroupent dans chaque quartier les propriétaires de maisons (hommes et femmes). Outre la messe et le banquet annuels, l'association intervient comme partenaire du gouvernement dans les questions de réglementation édilitaire (hygiène urbaine). Elle s'autofinance en prélevant des taxes sur ses membres lorsqu'ils se marient, fêtent une naissance ou obtiennent un poste dans les autorités de la République. Les sociétés de voisinage préfigurent un style de sociabilité populaire transgressant le cloisonnement de la société d'ordres. Elles perdent leur rôle au XIX^{ème} siècle parce que la croissance urbaine génère l'anonymat et renforce la privatisation de la vie quotidienne.

Enfin, Fribourg n'a pas échappé aux courants novateurs qui font du XVIIIème siècle, selon le mot d'U. Im Hof, le siècle de la sociabilité, "*das gesellige Jahrhundert*"⁶. Ainsi, à l'exemple de villes plus importantes d'Europe occidentale, Fribourg a, dès 1762, sa "*Société économique*" (un club fermé d'une douzaine de patriciens), des "*cabinets littéraires*" dont nous sont parvenus les catalogues de nouveautés et même une éphémère loge maçonnique.

I.2 L'éclosion de formes nouvelles de sociabilité volontaire

Si le XIXème siècle n'invente pas l'associationnisme, du moins se caractérise-t-il par la multiplication de ses formes. La quantification du phénomène est encore aléatoire vu l'état actuel des recherches. Dans une première approche, on peut recourir aux chiffres des grandes enquêtes demandées par la Confédération. Celle de 1858, menée par le Bureau fédéral de statistique, gratifie le canton de 296 sociétés regroupant plus de 15'000 membres. L'importance de ce chiffre provient sans aucun doute de l'inclusion des "*Sociétés de fruiterie*" (environ 160 associations de production fromagère). Pour le reste, l'enquête n'a pas laissé de dossier détaillé. Celle de 1871 semble déjà plus fiable. Il y aurait alors en Suisse 3'552 sociétés de type culturel au sens large, soit 1 pour 751 habitants. Un quart de celles dont on connaît la date de fondation sont apparues avant 1850, mais les comptages portent sur les sociétés existantes en 1871 et ne sauraient servir de base à une périodisation du phénomène. Fribourg, dont les renseignements sont médiocres au regard d'autres cantons plus scrupuleux quand il s'agit de collaborer aux entreprises d'information statistique d'intérêt national, dispose de 53 sociétés seulement soit 1 pour 2'091 habitants. On est loin de la moyenne suisse⁷. Une vingtaine d'entre elles ont été lancées avant 1860.

<u>Sociétés culturelles dans le canton de Fribourg (1871)</u>	<u>sociétés</u>	<u>membres</u>
Sociétés scientifiques (d'histoire, de sciences naturelles)	2	121
Sociétés d'utilité publique	1	110
Sociétés de chant et de musique	33	1'345
Sociétés ouvrières (Grutli)	5	117
Sociétés de gymnastique et Club alpin	3	116
Sociétés d'intérêts de branches professionnelles ayant un objectif de formation (Sociétés agricoles, de commerçants, d'instituteurs...)	9	1'364
Total	53	3'173

Mais les associations à but culturel ne sont pas tout le mouvement associationniste. Quelles en sont donc les formes durant la période étudiée?

6) U. IM HOF, *Das gesellige Jahrhundert. Gesellschaft und Gesellschaften im Zeitalter der Aufklärung*. München 1982. De 1679 à 1798, l'auteur recense en Suisse quelque 120 fondations de sociétés diverses ainsi que d'une trentaine de loges maçonniques.

7) E. KELLER et G. NIEDERMANN, *Les Sociétés suisses d'instruction en 1871 d'après les matériaux recueillis par M. le Dr. H. Kinkel, professeur à Bâle, par ordre du Département fédéral de l'intérieur*. Bâle/Genève/Lyon 1877.

Enfin, Fribourg n'a pas échappé aux courants novateurs qui font du XVIIIème siècle, selon le mot d'U. Im Hof, le siècle de la sociabilité, "*das gesellige Jahrhundert*"⁶. Ainsi, à l'exemple de villes plus importantes d'Europe occidentale, Fribourg a, dès 1762, sa "*Société économique*" (un club fermé d'une douzaine de patriciens), des "*cabinets littéraires*" dont nous sont parvenus les catalogues de nouveautés et même une éphémère loge maçonnique.

1.2 L'éclosion de formes nouvelles de sociabilité volontaire

Si le XIXème siècle n'invente pas l'associationnisme, du moins se caractérise-t-il par la multiplication de ses formes. La quantification du phénomène est encore aléatoire vu l'état actuel des recherches. Dans une première approche, on peut recourir aux chiffres des grandes enquêtes demandées par la Confédération. Celle de 1858, menée par le Bureau fédéral de statistique, gratifie le canton de 296 sociétés regroupant plus de 15'000 membres. L'importance de ce chiffre provient sans aucun doute de l'inclusion des "*Sociétés de fromagerie*" (environ 160 associations de production fromagère). Pour le reste, l'enquête n'a pas laissé de dossier détaillé. Celle de 1871 semble déjà plus fiable. Il y aurait alors en Suisse 3'552 sociétés de type culturel au sens large, soit 1 pour 751 habitants. Un quart de celles dont on connaît la date de fondation sont apparues avant 1850, mais les comptages portent sur les sociétés existantes en 1871 et ne sauraient servir de base à une périodisation du phénomène. Fribourg, dont les renseignements sont médiocres au regard d'autres cantons plus scrupuleux quand il s'agit de collaborer aux entreprises d'information statistique d'intérêt national, dispose de 53 sociétés seulement soit 1 pour 2'091 habitants. On est loin de la moyenne suisse⁷. Une vingtaine d'entre elles ont été lancées avant 1860.

<u>Sociétés culturelles dans le canton de Fribourg (1871)</u>	<u>sociétés</u>	<u>membres</u>
Sociétés scientifiques (d'histoire, de sciences naturelles)	2	121
Sociétés d'utilité publique	1	110
Sociétés de chant et de musique	33	1'345
Sociétés ouvrières (Grutli)	5	117
Sociétés de gymnastique et Club alpin	3	116
Sociétés d'intérêts de branches professionnelles ayant un objectif de formation (Sociétés agricoles, de commerçants, d'instituteurs...)	9	1'364
Total	53	3'173

Mais les associations à but culturel ne sont pas tout le mouvement associatif. Quelles en sont donc les formes durant la période étudiée?

6) U. IM HOF, *Das gesellige Jahrhundert. Gesellschaft und Gesellschaften im Zeitalter der Aufklärung*. München 1982. De 1679 à 1798, l'auteur recense en Suisse quelque 120 fondations de sociétés diverses ainsi que d'une trentaine de loges maçonniques.

7) E. KELLER et G. NIEDERMANN, *Les Sociétés suisses d'instruction en 1871 d'après les matériaux recueillis par M. le Dr. H. Kinkelin, professeur à Bâle, par ordre du Département fédéral de l'intérieur*. Bâle/Genève/Lyon 1877.

L'associationnisme à but économique est l'une des grandes nouveautés de la période. Les anciennes corporations de métiers supprimées en 1798, bien que rétablies formellement en 1813, sont sur le déclin et ne résistent pas aux pratiques nouvelles, libérales en matière de commerce et d'industrie⁸. Au-delà des aspects proprement économiques du phénomène - ils échappent au propos de cette communication -, la diffusion des associations de producteurs pour la fabrication du fromage (les "*fruiteries*") relève de la sociabilité⁹. La fromagerie où les sociétaires amènent leur lait chaque jour devient un lieu privilégié de rencontre, un nouveau pôle de la sociabilité villageoise. La gestion communautaire de l'entreprise développe dans les populations paysannes un sens de la solidarité horizontale spécifique, en même temps qu'elle assure un rôle pédagogique: pratique de la décision démocratique, raisonnement prévisionnel sur la rentabilité de l'opération, nécessité pour l'associé de s'accoutumer à gérer une certaine somme d'argent liquide. Toujours à l'échelle locale, on assiste à l'institutionnalisation d'un certain nombre de sociétés. Curieusement, malgré l'avènement de régimes politiques plus tolérants, la vieille dichotomie informelle, propre à l'Ancien Régime, qui veut qu'une association non constituée sous contrôle étatique soit illécite, amène plusieurs sociétés de tir à rédiger des statuts et à solliciter le blanc-seing du gouvernement. En déclin sous l'Helvétique, particulièrement à cause des réquisitions d'armes, "*l'exercice du tirage*" est rétabli par le gouvernement sous la Médiation. Il en régleme la périodicité et en institue le contrôle par l'entremise de "*Schützenmeister*" autorisés, pour des motifs de sécurité. Une législation sur les sociétés de tir sera élaborée plus tard, en 1853¹⁰. Auparavant, il n'existe aucune obligation légale de soumettre leur constitution à autorisation, si bien que les mentions dans les sources sont ponctuelles. Avant 1850, ce sont plus de trente sociétés de tir qui soumettent spontanément leurs statuts à l'approbation du gouvernement, parfois à plusieurs reprises, au moment des changements de régimes politiques¹¹. Ces textes reprennent à quelques nuances près le même contenu: d'abord un objectif de "*récréation honnête*", ensuite "*propager le goût de l'exercice dans l'art de Tirer au blanc afin de l'utiliser au besoin pour la défense de la Commune Patrie et à faire respecter son indépendance*"¹². De nombreux statuts ajoutent l'idée du rapprochement confédéral, au sens de resserrement des "*liens d'union et de fraternité qui ont fait la force de nos pères*"¹³. Concrètement, cet objectif patriotique trouve son expression lors des tirs fédéraux et cantonaux (le premier à Bulle en 1831, avec la formation d'une So-

8) F. WALTER, *op. cit.*, pp. 310-314.

9) *Ibid.*, pp. 259-267.

10) Sur cette question, les décrets de 1807, les arrêtés de 1809 et 1813 ainsi que la loi de 1853 au Bulletin des lois. Consulter l'analyse fouillée de H. FOERSTER, *Freiburgs militärische Institutionen 1803-1847* (manuscrit).

11) Dans l'ordre chronologique: Font, Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Rechthalten, Tafers, Plaffeien, Gipfers, Plasselb, Attalens, Treyvaux, Romont, Vuisternens, Rue, Courtepin, La Tour-de-Trême, Grolley, de la Gruyère, Gurmels, St-Martin, Kerzers, Porsel, Portalban, Farvagny, Morlens, St-Aubin, Torny-le-Grand, Rueyres-les-Prés, plus quelques statuts refusés par l'autorité.

12) Fribourg, Archives de l'Etat (AEF), CE III 29, Gemeindestatutenbuch 1821-1830, Statuts de Bulle (1825).

13) Statuts de St-Aubin (1840), AEF, CE III 11, Registre des arrêtés du Conseil d'Etat 1840-1844.

ciété cantonale des carabiniers). Il existe en outre dans certaines communes des sociétés de musique militaire, parfois aussi des sociétés locales de chant. Toutefois, cette forme de sociabilité connaîtra vraiment un premier essor dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

A l'échelle locale se développe fortement un type nouveau de sociabilité, celui du cercle dont la finalité semble a priori de loisir et de rencontre. Nous en avons recensé une trentaine, mais diverses notations nous montrent que leur nombre est beaucoup plus important. Alors qu'un Cercle de commerce a laissé des traces écrites seulement à Fribourg, nous savons qu'il en existait de semblables, au cours des années trente, à Bulle, Romont, Morat et Estavayer. Les cercles suscitent précocement la curiosité des autorités d'où l'élaboration d'une législation adéquate. Depuis 1805, ils ne peuvent pas "*s'établir et s'assembler ailleurs que dans les auberges*". Un arrêté de 1830 répète pratiquement le même texte. En 1840, le Grand Conseil décrète sous la forme d'une loi l'obligation de la patente pour les cercles avec des conditions précises: la propriété d'un local, la présence de statuts, l'abonnement à deux journaux au moins, une cotisation minimale et un nombre effectif de sociétaires d'au moins 30 personnes, résidant dans la commune siège. Une nouvelle loi de 1851 libéralise quelque peu les exigences alors que celle de 1864 banalise l'événement en l'inscrivant, l'évolution est significative, dans un ensemble de prescriptions concernant les auberges et autres établissements soumis à autorisation¹⁴.

C'est à une échelle plus petite que se manifeste une autre innovation majeure de la période: celle de fonder des associations dont le recrutement et l'action dépassent le cadre étroit d'une ville pour intéresser une région, voire l'ensemble du canton. En plus, ce type d'organisation illustre la tendance à la spécialisation, une spécificité du mouvement au XIX^{ème} siècle. C'est le cas d'un certain nombre de sociétés culturelles: Société de musique du canton de Fribourg (1813), Société d'archéologie de Fribourg (1826), Société fribourgeoise des sciences naturelles (1832), Société d'histoire du canton de Fribourg (1840); de sociétés militaires: Société militaire du canton de Fribourg (1827) soit la première société des officiers, Société cantonale des carabiniers (1831); d'associations philanthropiques: Société économique (1813), Société d'utilité publique du canton de Fribourg (1830), Association charitable de bons livres (1827); de sociétés à but professionnel, type défense des intérêts de la branche et information professionnelle: Société médicale (1810), Société des ingénieurs et architectes (1841), Société des notaires (1843), Société technique (1844), Société fribourgeoise d'agriculture (1848); des sociétés à finalité nettement politique: Association catholique (1833), Association ecclésiastique (1833), Association patriotique (1847), Piusverein (1857), Société Helvetia (1858).

14) Arrêté du 20 septembre 1805 (Mesures concernant les cercles); arrêté du 12 mai 1830 (concernant les cercles); loi du 5 décembre 1840 (concernant l'établissement des cercles); loi du 14 mai 1851 (sur les cercles); loi du 14 mai 1864 (sur les auberges). Tous ces textes au Bulletin des lois.

I.3 Politisation croissante de la sociabilité

L'associationnisme politique mobilise naturellement, plus que d'autres formes, l'attention des autorités inquiètes face aux potentialités subversives de tels organismes. Dans les années trente, les opposants conservateurs ultras et le clergé catholique animent la résistance au régime libéral¹⁵. Ils assimilent rapidement et efficacement ce qui constituait l'essentiel de la panoplie propagandiste des idées progressistes: presse, pétitions et associations. De 1833 à 1839, l'Association ecclésiastique du diocèse de Lausanne et Genève incarne l'opposition du clergé en regroupant jusqu'à 75 prêtres séculiers dont une soixantaine dans le canton de Fribourg. Cette association secrète a joué un rôle essentiel dans le processus de conscientisation qui amène le Grand Conseil à finalement condamner en 1836 les réformes religieuses projetées par les Articles de Baden. On sait également que le contexte politico-religieux de cette affaire détermine la défaite des libéraux aux élections partielles de 1837 et le retour en force d'une majorité conservatrice et clérical. Quant à l'Association catholique fondée également en 1833, elle astreint ses adhérents à "*se rendre mutuellement attentifs sur des dangers qui menacent la Religion et ses droits*" et à utiliser les moyens légaux (presse, pétitions) "*pour détourner ces périls*"¹⁶. Ce qui fut fait et explique en partie l'arrêt de la progression électorale des libéraux dès 1834. Son caractère public d'organisation de masse (une commission directrice de 61 membres, des agents dans chaque paroisse et la personne du curé recruteur de sociétaires) fait rapidement de l'Association catholique une cible du gouvernement libéral. Celui-ci convoque en mai 1833 une session extraordinaire du Grand Conseil auquel est soumis un projet de loi sur les associations dans le but avoué de stopper "*le plan d'attaque et de résistance dirigé contre le Gouvernement sous le prétexte de dangers prétendus dont la religion serait menacée*"¹⁷. Le projet voulait soumettre à autorisation toute "*association fondée dans un but quelconque*" sous menace de lourdes peines de prison et d'amendes aux contrevenants. La loi s'appliquerait également aux organisations "*dont l'existence n'était pas avouée ou connue à l'époque du nouvel ordre de choses*". Cependant, les députés, à une écrasante majorité (60 voix contre 3) refusèrent d'entrer en matière parce qu'une telle loi aurait porté "*une grave atteinte aux libertés publiques*" et entraverait le développement des associations¹⁸. L'ambiguïté de la situation n'avait pas échappé à l'assemblée législative cantonale: un régime qui se dit libéral peut-il se mettre à utiliser les mêmes armes que le pouvoir discrétionnaire qu'il dénonce? L'affaire en resta là, mais le débat de principe n'est pas clos pour autant. Il resurgit lors de la discussion de la loi sur les cercles en 1840. Bien que non expressément garanti par la Constitution de 1831, le droit d'association fait partie des

15) Il existe plusieurs travaux à ce sujet. Pour faire le point de la question, on lira les paragraphes que consacre à cette forme d'association J.-D. Dessonnaz: Le canton de Fribourg et les articles de la conférence de Baden (1834-1837). Un aspect du conflit politico-religieux de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Fribourg 1983 (mémoire de licence non publié). L'Association ecclésiastique correspond à une phase tumultueuse du mouvement "Petite Eglise" qui se développe dans le diocèse dès 1810. Voir H. MARMIER, La "Petite Eglise" du diocèse de Lausanne et Genève. Fribourg 1941.

16) Objectifs et statuts de l'Association catholique dans le canton de Fribourg. Fribourg 1833.

17) AEF, CE II a 62, Correspondance intérieure du Conseil d'Etat du 26 avril 1833, p. 469-470.

18) AEF, GC I 5, Registre des délibérations du Grand Conseil, 2 mai 1833, p. 146 ss.

principes non écrits: tout député libéral sait que n'importe quelle société a "une couleur politique", qu'on se réunit "pour se parler de son opinion" et qu'il arrive que "la tendance contrarie le pouvoir". On va jusqu'à affirmer que les cercles "sont un besoin politique". En 1840, lors du débat au Grand Conseil, un député ne manque pas de réclamer des mesures sévères "pour réprimer les désordres auxquels on se livre dans ces cercles, où l'on excite les mauvaises passions, vrais clubs où l'on prêche les idées révolutionnaires de liberté et d'égalité"¹⁹. L'allusion aux clubs, conçus comme la variante politique du cercle, et le risque évoqué de politisation témoignent d'une évolution inévitable en cours. La crainte des activités subversives est plus qu'oratoire, ce que démontre par exemple l'interruption des activités de la "Société de la Poule", au moment du Sonderbund. Selon les termes protocolés par le secrétaire de ce cercle de bons vivants, l'année 1847 a vu "le vautour ultramontain fondre sur elle, ravager le poulailleur, disperser coqs, poules et poulets...". Heureusement, l'arrivée de "l'aigle fédéral" a précipité le vautour dans l'abîme²⁰.

Ceci attire notre attention sur la politisation croissante à laquelle n'échappent pas les nouvelles formes de sociabilité. Sans vouloir exagérer la portée de l'associationnisme à but manifestement politique, il faut insister sur le contenu politique latent de la sociabilité moderne, cette "ambivalence" des activités dont H.U. Jost fait l'un des traits majeurs de la fonction sociale du mouvement²¹. Ainsi, un événement mineur comme la dissolution par le régime conservateur de la Société des tireurs de la ville de Fribourg en 1847, connue par ses opinions libérales, prend de l'épaisseur. Le prétexte avancé est qu'elle n'observe pas l'article des statuts prescrivant de faire preuve de "civisme et d'attachement au gouvernement". Les radicaux s'empres- sent deux mois plus tard de la réintégrer dans ses droits²². De même, la prolifération des cercles sous le régime radical s'inscrit dans un contexte poli- tique. On encourage non seulement une organisation de masse à l'échelle can- tonale, l'Association patriotique, mais en plus, on favorise par une législa- tion plus souple l'institutionnalisation de cercles où la discussion, anodine apparemment, et la lecture de journaux choisis doivent remplir un rôle de pédagogie idéologique et supplanter l'obscurantisme clérical. La fréquenta- tion régulière du cercle contrebalance celle de l'église le dimanche. C'est le temps florissant des cercles politiques, qu'ils soient fondés dans ce but ou qu'ils focalisent des positions idéologiques jusqu'alors plutôt diffuses mais latentes au regard de leur composition sociale. Le Cercle littéraire et de commerce est un exemple typique. Il procède de la fusion en 1816 d'un cer- cle de commerce (existant dès 1806) avec une société de lecture. Les statuts

19) Opinions de divers députés libéraux et conservateurs lors de la discussion de la loi de 1840 au Grand Conseil. Cf. Bulletin des séances du Grand Conseil 8, 1840, p. 150-151, 272-277, 308-324 et 327-328.

20) AEF, Protocole de la Société de la Poule, 1841-1861.

21) H.U. JOST, Künstlergesellschaften und Kunstvereine in der Zeit der Restauration. Ein Bei- spiel der sozio-politischen Funktion des Vereinswesens im Aufbau der bürgerlichen Öffent- lichkeit, in: Gesellschaft und Gesellschaften. Festschrift zum 65. Geburtstag von Professor Dr. Ulrich Im Hof. Bern 1982, p. 341-368.

22) AEF, CE III 12, 1845-1847, 29 septembre 1847 et CE III 12 et 13, Registre des arrêtés 59 (1845-47) et 60 (1847-49), p. 10 et 348.

de 1830 précisent expressément à l'article 64 que *"toute délibération politique est interdite"*. Au milieu du siècle toutefois, certains identifient formellement l'organisation au parti radical. Le moment charnière de cette politisation se situe précisément lors du Sonderbund.

Le Cercle démocratique de Châtel-St-Denis fondé en 1851 motive sa demande de patente par le fait qu'il n'y aurait dans les six auberges de la petite ville qu'un seul journal. D'où l'idée de former un cercle *"à l'exemple des localités avancées du canton"* pour développer l'*"éducation politique"*²³. Au rôle culturel que joue le cercle campagnard en diffusant la presse d'opinion et les périodiques agricoles s'ajoute celui d'initier localement à l'exercice de la démocratie. Toujours à Châtel, le Cercle d'agriculture (1851) utilise pour son administration un comité, des assemblées, des élections, selon les cas au scrutin majoritaire, scrutin de liste, scrutin secret, majorité absolue, des 2/3 ou relative comme si ses 21 membres fondateurs voulaient jouer avec les techniques de la vie de citoyen. Indéniablement, le cercle est l'école de la démocratie.

II. DIFFERENCIATIONS SPATIALES ET SOCIALES

II.1 Sociabilité urbaine, sociabilité rurale

La multiplication des sociétés spécialisées d'une part, celle des cercles organisés à finalité de pure convivialité et de loisirs d'autre part, sont donc le phénomène majeur. En cela, Fribourg ne se distingue guère du reste de la Suisse ni du modèle européen de sociabilité. Si l'on analyse maintenant la diffusion du phénomène dans l'espace, un contraste apparaît entre la ville et la campagne même si, le fait est nouveau, les formes modernes de sociabilité gagnent l'ensemble du territoire cantonal. Il y a donc des formes organisées de la vie collective de type urbain et de type campagnard.

Proportionnellement à la population, le phénomène reste essentiellement urbain. Une ville, Fribourg, et une douzaine de bourgs (en tout près du 1/4 de la population résidante totale) mobilisent le gros des affiliés de toute sorte. Laissons de côté le cas avéré des grandes associations spécialisées et voyons le phénomène du cercle. Le terme semble largement répandu déjà au début du siècle. *"Ayant appris par divers rapports officiels que dans plusieurs parties du canton il se forme des sociétés, qui, sous le nom de cercles, s'assemblent dans des maisons particulières..."* Ainsi commence l'arrêté de 1805. Quoique le phénomène associatif ne soit pas inconnu à Fribourg et que le modèle genevois des cercles et clubs du XVIII^e siècle doive provoquer une certaine inquiétude auprès des autorités constituées, il paraît évident que la conception du cercle a ici une connotation encore traditionnelle. Cercle a le sens de réunion mondaine. On est proche du salon encore. Cependant, le fait même de légiférer montre que l'habitude de tenir salon est en train de se diffuser dans des catégories sociales plus larges. Comme il n'y a qu'un pas de la réunion informelle à la société organisée, on comprend la curiosité du gouvernement en ce temps de révolution et son souci de confiner ce type de

23) AEF, Chemise du Conseil d'Etat 14 mars 1851.

réunion dans les auberges plus facilement contrôlables. Pratiquement, avant 1830, seuls quelques grands cercles ont laissé des documents écrits, tous en ville, à Fribourg même. Le Cercle de la Grande Société (1802), le Cercle littéraire et de commerce (1806/1816), le Cercle des Arts et Métiers (vers 1826).

Une diffusion plus large du nouveau style de sociabilité s'opère à l'époque libérale. Avant la chute du régime de la Restauration, une série de rapports dénoncent au gouvernement l'existence de "cercles" illégaux au sens de l'arrêté de 1805²⁴. L'autorité va donc tout simplement rappeler les principes de ce texte (arrêté de 1830). Cependant, le rapport du Conseil de police qui prépare cette décision donne une interprétation fort intéressante du phénomène²⁵. Il distingue tout d'abord les cercles établis en ville, jugés positivement parce qu'ils oeuvrent "au profit moral et économique des individus". Il paraît utile que les habitants d'une ville aient "la facilité de se réunir, de se voir sans être obligés d'aller à cet effet au cabaret". Par contre, l'appréciation est franchement négative à l'égard des cercles établis à la campagne à "l'exemple des villes", pour des raisons fondamentalement morales: "Ces réunions éloignent trop souvent un père du sein de sa famille surtout dans les heures où les habitudes du pays réclament le plus impérieusement sa présence et sa surveillance. Nos paysans sont d'ailleurs habitués à passer les longues soirées de l'hiver sans boire et il serait fâcheux de les laisser arriver au point de ne plus pouvoir parler d'affaires sans que la bouteille soit le témoin de leur entretien". Cependant, relève encore le rapport, comme le temps n'est plus à l'inégalité et que les populations ont le sentiment que "la loi est pour tous" (sous-entendu la même pour tous), il serait "politiquement malvenu de proclamer une interdiction uniquement pour les campagnes". En conséquence, ce type d'association va continuer à se développer, librement semble-t-il sous le régime libéral, mais les sources documentaires se taisent. Nous savons par hasard que la petite ville de Morat a son cercle littéraire (dit de l'Union) dès 1833.

A la fin des années 1830, avec le retour d'une majorité conservatrice au pouvoir, les mêmes préoccupations renaissent de causes identiques. Le préambule de la loi de 1840 considère "les diverses tentatives qui ont été faites depuis peu pour multiplier le nombre des cercles et les abus qui en sont résultés dans les communes rurales" pour décréter l'obligation de la patente. Si l'acceptation du terme "cercle" ("réunions et sociétés connues sous le nom de cercles") demeure ambiguë en 1840, la finalité oisive de l'institution ne fait aucun doute lorsqu'on lit les conditions d'octroi de la patente. Le cercle est bien un local privé où des habitués (on les appelle "sociétaires") se réunissent pour lire les journaux à frais communs, consommer des boissons et pratiquer divers jeux (cartes, billard). Sa forme définitive, le cercle la trouve dans la loi du régime radical (1851). Cette fois-ci, les cercles sont nommément désignés comme "sociétés de lecture et de récréation". En plus de la Feuille officielle, du Bulletin du Grand Conseil, des journaux et périodiques, le cercle doit disposer d'une "petite bibliothèque" comprenant au moins: le recueil des lois cantonales et fédérales, les codes, un dictionnaire de langues, un dictionnaire de géographie et une histoire nationale.

24) AEF, CE II a 56, Innere Correspondenz des Staatsraths 1830 A, p. 325.

25) AEF, Chemise du Conseil d'Etat 12 mai 1830.

A partir de 1841, il est possible de suivre la diffusion de ce type d'institutions, tout en sachant que nombre d'entre elles échappent à la documentation, simplement parce qu'elles n'ont pas besoin de patente (notamment en se réunissant sans consommer d'alcool, ce qui doit être rare), ou plus banalement en siégeant dans les auberges et pintes dûment autorisées.

Cercles soumis à patente²⁶

Période de fondation	en milieu urbain	en milieu rural	total des nouvelles patentes
1841-1847 régime conservateur	7	4	11
1847-1856 régime radical	6	10	16
1856-1881 régime libéral conservateur	5	3	8

Durant le régime radical se créent dans les villages de nombreux cercles "libéraux", "démocratiques", "patriotiques" en lien manifestement avec la volonté du régime de se façonner une image et une assise populaires. Il paraît de plus vraisemblable que le milieu du XIX^{ème} siècle marque l'apogée d'une forme de sociabilité qui ne correspondra plus par la suite à un besoin. Nombre de cercles ruraux lancés au milieu du siècle n'ont qu'une durée éphémère. Après quelques années d'activité, ils renoncent à solliciter un renouvellement de patente. Si les "Cercles catholiques" sont encore nombreux à la fin du siècle, il s'agit d'un avatar tardif du phénomène sous sa variante politique puisque ces associations sont en réalité des sections locales du parti conservateur. La convivialité qu'incarne le cercle préfère désormais le cadre des sociétés spécialisées, celui des sociétés de jeunesse et surtout de chant, voire s'accommode d'un climat corporatif de défense professionnelle.

Reste que la diffusion de cette innovation que représente le cercle dans les villages a de quoi surprendre²⁷. L'autorité y voit un processus d'imitation des mœurs urbaines. Une autre interprétation, fréquente, est de faire du cercle rural une tentative de dérobade à la loi sur les auberges. En effet, obtenir une autorisation de cercle (moins onéreuse qu'une patente d'auberge) est une façon avantageuse de consommer à frais communs des boissons alcoolisées, assurément moins chères qu'à la pinte, et d'échapper de surcroît au contrôle de police sur les heures d'ouverture. Les nombreux refus de patente notifiés par l'autorité reposent sur l'argument péremptoire selon lequel il ne s'agirait "ni plus ni moins [que d'] un débit de vin clandestin et [d'] une

26) D'après AEF, DP I a, Registres des patentes N° 5 (1829-1849), 6 (1849-1879) et 7 (1879-1895).

27) Des cercles dûment patentés existent avant 1856 à Cugy, Farvagny, Siviriez, La Roche, Riaz, La Tour-de-Trême, Ependes, Remaufens, Torney-le-Grand, Vauderens, Prez, Marsens, Vuippens et Echarlens.

taverne d'ivrognes" (cas du Cercle des Arts et de l'Industrie agricole de Treyvaux, au sujet duquel le préfet donne un préavis négatif en 1841)²⁸. A d'autres reprises, le préfet a charge d'essayer de dissuader les membres de se constituer en cercle²⁹. Assurément, l'alcoolisme est un fléau dans le canton et le Fribourgeois passe fréquemment pour un paysan enclin à la boisson qui compense ses beuveries par des exercices pieux³⁰. La consommation d'alcool est en hausse rapide durant la première moitié du XIX^e siècle: les auberges et pintes se multiplient mais leur diffusion mal connue reste à étudier. Il ne s'agit donc pas seulement d'un prétexte commode pour freiner le développement du nouveau mode de vie collective potentiellement dangereux pour les pouvoirs établis. En effet, on pourrait citer plusieurs cas de cercles qui, après quelques années, modifient leur patente pour se transformer officiellement en pinte. D'autre part, lorsqu'il s'agit de réunir les signatures nécessaires pour obtenir une patente, certains promoteurs n'hésitent pas à raser domestiques, interdits d'auberges, personnes sous tutelle ou sous sentence criminelle (ce qui motive ensuite le refus de l'autorité chargée de vérifier l'identité des futurs sociétaires). Il paraît vraisemblable que l'on puisse aisément obtenir la signature d'un domestique de campagne presque illettré en faisant miroiter la perspective de vin à profusion.

L'autorité préfectorale n'est pas seule à freiner le développement des cercles ruraux. Au sein des communautés villageoises elles-mêmes, la solidarité verticale traditionnelle fonctionne pour empêcher la nouvelle sociabilité. Sous des prétextes moraux d'abord: le curé intervient afin qu'on entrave la *"folle entreprise"*³¹. Les autorités communales ensuite s'élèvent contre l'*"astuce"* de ceux qui cherchent *"à séduire la jeunesse et à l'entraîner dans l'oisiveté et la débauche"*, en choisissant un local à l'extrémité du village *"favorablement placé pour y opérer les orgies qu'ils ont accoutumés d'y faire toute la nuit"*³². Mais l'ouverture d'un cercle met en émoi la communauté locale pour d'autres motifs encore. Le cas de Cressier est exemplaire sans être isolé. Se retrouveraient dans le parti du cercle les opposants au syndic en place qui lui en veulent *"à cause de la position de la nouvelle église"*. Puis au fil des échanges de correspondance, on découvre qu'en réalité la commune s'oppose à l'ouverture du cercle tout simplement parce que le monopole de la pinte communale cesserait et que cet établissement alimente indirectement la bourse des pauvres.

Au-delà de l'anecdotique, la sociabilité villageoise reflète les pratiques urbaines. Mais l'écart est considérable. L'institution campagnarde fait figure de modeste succursale tolérée de la pinte et du cabaret, avec deux feuilles périodiques (plutôt libérales; au début des années 1840, il s'agit en général du Narrateur fribourgeois et de l'Helvétie). Le cercle urbain, installé et prestigieux, dispose d'un vaste salon, d'un billard, d'une cave choisie, d'un

28) AEF, Chemise du Conseil d'Etat 14 juillet 1841.

29) Cas de Siviriez. AEF, Chemise du Conseil d'Etat 25 juillet 1842.

30) Voir F. WALTER, 500 ans après son entrée dans la Confédération, un pied à l'église et l'autre au cabaret. Le Fribourgeois et son image, in: *Choisir*, N° 259, juillet-août 1981, p. 17-21.

31) Cas de Treyvaux en 1841. AEF, Chemise du Conseil d'Etat 14 juillet 1841.

32) Cas de Cressier en 1841. AEF, Chemise du Conseil d'Etat 22 mars 1841.

concierge (également chargé de distribuer les cartons d'invitation aux assemblées). On peut y lire de 10 à 20 journaux et périodiques³³.

II.2 Les niveaux de sociabilité

A vrai dire, la différenciation spatiale évoquée reproduit des niveaux sociaux-culturels contrastés. L'essor de la sociabilité de type cercle accompagne la remise en cause de la vieille société d'ordres et l'avènement de la société bourgeoise. La *"mutation de sociabilité"* dont parle M. Agulhon est aussi une mutation sociale. La composition des associations en témoigne. Nous avons analysé ailleurs celle du lobby agronomique dans le canton de Fribourg à travers deux sociétés spécialisées: la Société économique d'une part, la Société d'agriculture d'autre part³⁴. La première est typique de la sociabilité d'Ancien Régime. Fondée en 1813, elle chapeaute sous le couvert philanthropique de la *"régénération morale et humanitaire de la société fribourgeoise"* des activités diversifiées parmi lesquelles l'oeuvre de propagande agronomique tient une place de choix: publications, diffusion de brochures, concours de charrues. De composition, elle demeure nettement aristocratique: gentilhommes campagnards, robins, membres du clergé, hommes de loi et médecins constituent les 9/10 des 73 sociétaires de 1851. Par contre, la Société d'agriculture lancée en 1848 rassemble près de 400 membres, la première année déjà. Plus de 40 % de propriétaires exploitants, des fermiers, des grands propriétaires. Les *"amateurs"* ne forment guère plus du dixième des sociétaires. Massification et spécialisation qui résument un changement de mentalité. Cependant, les mêmes élites animent tant la première que la seconde. Les promoteurs de la Société d'agriculture sont des patriciens éclairés séduits par la modernité agronomique comme les dirigeants de la Société économique. Par la force des choses, ils se trouveront du côté des opposants au régime radical vers 1850. D'éventuelles nouvelles élites bourgeoises ont peine à se hisser aux premiers rangs. La mutation de sociabilité s'opère donc aussi à l'intérieur de la classe dirigeante.

Le premier véritable cercle de Fribourg est celui de la *"Grande Société"*, fondé en 1802. L'inspiration vient de Berne (où existait déjà un tel cercle) et de France (par le biais des émigrés de la Révolution, bien intégrés dans les milieux mondains). Le rôle national de Fribourg durant le régime de la Médiation amplifie le mouvement. Idéologiquement, c'est la réaction anti-clubs révolutionnaires et la nécessité de réaffirmer les valeurs de l'ordre social qui prévalent. D'où le caractère exclusif et aristocratique des réunions. Pour y entrer, selon les statuts de 1822, il faut être *"bourgeois de la ville"*, entendez patricien. Les affiliés (116 en 1841) ont tous la particule à quelques exceptions près³⁵. Cependant, les activités situent ce groupe nettement dans la catégorie cercle. Il s'agit d'une association d'hommes en vue d'une activité désintéressée ou de loisir. Le salon de lecture est séparé de la

33) En 1840, le Cercle littéraire et de Commerce reçoit selon sa propre déclaration: "Le National, le Constitutionnel, la Gazette de France, le Journal des Débats, le Charivari, la Gazette de Lausanne, le Nouvelliste vaudois, l'Helvétie, l'Echo des Alpes, l'Allgemeine d'Augsbourg, le Zürcher Zeitung, Schweizerische Beobachter, l'Eidgenoss".

34) F. WALTER, *Les campagnes...*, p. 164-169 et 186-189.

35) Max de DIESBACH, *La vie mondaine à Fribourg et le Cercle de la Grande Société*. Fribourg 1904.

salle de jeu. Le tabac est toléré dans une pièce réservée. L'exclusion des femmes témoigne d'une volonté de se démarquer du salon mondain. A l'époque, les dames de l'aristocratie reçoivent à jour fixe et donnent de temps à autre un bal. La sociabilité mondaine emprunte à l'occasion la formule du cercle, ce qui peut prêter à confusion. Vers 1810, il devait exister un "établissement de casino", sorte de pendant à la sociabilité strictement masculine de la Grande Société³⁶. Ce groupe d'aristocrates (hommes et femmes) loue les appartements d'un général au service de Naples pour y tenir salon et donner fêtes et bals³⁷. Un type de mondanités qui attise la convoitise des simples bourgeois comme en témoigne la formation de la Société du Casino d'hiver (casino toujours au sens ancien de cercle) lequel réunit essentiellement des négociants, commerçants et avocats afin de "passer agréablement la saison des frimas". Par la suite, ce cercle organisera aussi des parties de campagne durant l'été. En 1823, il regroupe 56 messieurs mais aussi 15 dames. C'est donc une imitation bourgeoise de la sociabilité du salon à l'ancienne, ce qu'admet le président lorsqu'il écrit en 1835 que le casino a été fondé "sous l'influence d'idées aristocratiques"³⁸.

Le vrai cercle bourgeois doit être cherché ailleurs. Le modèle en est le Cercle littéraire et de commerce (1816), établi à Fribourg selon les statuts, "dans le but d'offrir un lieu de réunion, de récréation et d'instruction aux membres qui le composent"³⁹. Il est ouvert à tous les habitants de la ville, le domaine géographique étant circonscrit étroitement simplement pour s'assurer une participation régulière des affiliés. Les cent-vingt-six sociétaires de 1840 proviennent de catégories sociales diversifiées parmi lesquelles dominent les milieux du négoce, de la banque et du commerce. Mais on y trouve aussi des hommes de loi, des artisans, des professeurs, pharmaciens, médecins. Le colonel y côtoie le boulanger et l'architecte. Le Cercle littéraire dit de l'Union, à Morat (1833), est également représentatif avec son objectif "d'offrir un lieu de réunion, de récréation", et l'agrément d'une dizaine de journaux, d'un billard et "des jeux d'exercice dans l'enceinte de son jardin"⁴⁰. La soixantaine d'affiliés appartiennent à l'élite locale, une bourgeoisie petite et moyenne de propriétaires, négociants, avocats, médecins, instituteurs, commis. A Fribourg, un Cercle de l'Union sollicite une patente en 1841⁴¹. Son programme est "d'offrir un lieu de réunion et de récréation... et de se procurer d'une manière économique la lecture de divers journaux et écrits périodiques". Une trentaine de signataires d'origines diverses appuient la demande: des artisans en majorité, des négociants, médecins, avocats, un avoyer, un

36) Selon les mémoires de Madame de Villardin cités par M. de Diesbach. Ces mémoires recèlent de nombreuses indications sur la vie des salons fribourgeois.

37) Depuis 1850, la Société du Casino loue la grande salle du Cercle de la Grande Société. Les deux variantes de la sociabilité aristocratique se retrouvent donc sous le même toit.

38) AEF, Protocole de la Société du Casino d'hiver 1822-1839.

39) Voir aux AEF les archives de ce cercle (protocoles, listes de membres, statuts), ainsi que A. et H. GREMAUD, *Cercle littéraire et de Commerce, Fribourg 1816-1966*. Fribourg 1966. Vingt-deux des trente-huit membres fondateurs de 1816 sont des négociants.

40) Dossier aux AEF, Chemise du Conseil d'Etat 1 mai 1841.

41) Dossier aux AEF, Chemise du Conseil d'Etat 16 juin 1841. Voir A. GREMAUD, *Le Cercle de l'Union*, in: *Annales fribourgeoises*, 46 (1964), p. 97-115.

préfet et quelques noms de l'ancien patriciat. Dans les statuts, un article interdit *"toute discussion politique"*. Pourtant, comme d'autres, le cercle se politisera après 1850, en affichant des teintes conservatrices-libérales. La Société de la Poule, enfin, incarne depuis 1841 une sociabilité joyeuse, volontiers facétieuse⁴². Avec pour devise *"Fraternité, patriotisme et gaieté"* et comme cri de ralliement un sonore *"ki-ke-ni-ki"*, elle désigne ses membres sous le nom de *"poulets"*. Son président est le *"grand coq"*, son caissier une *"mère poule"* et le secrétaire un *"coq gratte papier"*. Les finances proviennent des amendes prélevées sur les membres: 50 rp. à la naissance légitime d'un garçon, 1 fr. s'il s'agit d'une naissance illégitime; quant aux filles, mentalité et tradition l'exigent, l'amende se monte à 25 respectivement 70 rp. seulement.

Quelques associations semblent formellement échapper à ce caractère de délassement, mêlant diverses catégories sociales dans une convivialité tout à la fois joyeuse et sérieuse, caractère qui distingue le cercle de la société spécialisée. Les chevauchements sont fréquents et la limite malaisée à tracer. Ainsi, les vieilles corporations de métiers, rétablies formellement en 1813, perdent tout caractère professionnel. Elles passent nettement par une phase de convivialité du type cercle en s'ouvrant à d'autres milieux que les artisans de la branche, avant de disparaître après 1850, faute de membres. Les associations nouvelles interprofessionnelles sont en réalité plus proches du cercle que de la défense des intérêts. Leur fonctionnement égalitaire et démocratique les différencie d'autre part des anciennes organisations professionnelles très hiérarchisées. La Société des Arts et Métiers fondée à Fribourg en 1826 regroupe environ 150 sociétaires avec pour objectif *"le progrès de l'industrie cantonale, le perfectionnement des arts et métiers, et par suite le développement de la prospérité publique"*⁴³. De 68 membres dont nous connaissons la profession, 37 sont artisans et 13 commerçants. Les statuts de 1838 démontrent qu'il s'agit avant tout de discussion et de loisirs. On y joue aux cartes et au billard; une *"commission"* a pour tâche de se procurer les *"vins et autres liquides nécessaires"*. Les dames sont admises uniquement lors du bal annuel. Le Cercle d'Agriculture, d'Arts et de Métiers de Bulle, créé en 1848, relève du même type, une orientation nettement politique en sus, comme le veut la période⁴⁴. Il se propose de devenir *"le lieu où chaque associé viendra se recréer, où tout en se délassant des travaux de la journée le citoyen passera ses moments de repos d'une manière aussi agréable qu'utile"*, par la conversation et de *"bonnes lectures"* qui lui apportent des *"idées de civilisation, de progrès"*. Les 53 citoyens commanditaires désirent que leur cercle soit une société *"républicaine et fraternelle"* et qu'elle professe les opinions *"libérales et progressives"*: parmi eux, 15 agriculteurs et 30 artisans. Dans la petite ville commerçante - la seconde du canton -, on s'approche déjà d'un niveau populaire de sociabilité. Que dire alors des petits cercles ruraux? Sans doute rassemblent-ils en majorité des agriculteurs. Mais les notables locaux et autres coqs de village ne dédaignent pas la fréquen-

42) Les archives de cette société sont déposées aux AEF.

43) Dossier aux AEF, Chemise du Conseil d'Etat 20 mars 1841. Voir aussi ce que nous avons écrit des organisations ouvrières dans F. WALTER, *Le développement industriel de la ville de Fribourg entre 1847 et 1880*. Fribourg 1974, p. 38-43.

44) Dossier aux AEF, Chemise du Conseil d'Etat 11 mai 1848. Voir aussi au Musée gruérien à Bulle, Ms 429, Protocole du Cercle des Arts et Métiers 1848-1873.

tation du cercle. A Treyvaux, par exemple, l'instituteur, le juge de paix, un négociant, plusieurs conseillers communaux, un vétérinaire et un maréchal ferrant ne craignent pas de s'acoquiner avec ceux qui cherchent à boire "*meilleur marché et plus longtemps*". L'analyse sociologique des nombreux cercles campagnards reste néanmoins à faire.

* * * *

Que tirer de ces quelques notations, trop ponctuelles encore et dont la prétention est seulement de baliser un champ de recherche prometteur, insuffisamment exploité jusqu'ici? Une série de remarques conclusives vont permettre de situer le cas fribourgeois par rapport à ce que nous savons de la sociabilité en général. Les modèles en ont été élaborés par M. Agulhon pour le cercle de la France bourgeoise et par H.U. Jost pour l'association spécialisée sous la Restauration en Suisse, avec référence à l'approche théorique de J. Habermas⁴⁵. Quels sont donc les grands traits de la vie collective organisée, dans le canton de Fribourg, avant 1860?

1. Une société terrienne où continue à fonctionner une stratégie verticale du contrôle social n'échappe pas à la modernité. La reproduction des rapports sociaux traditionnels doit intégrer l'innovation. Celle-ci marque la vie collective par l'institutionnalisation de la sociabilité (cas des sociétés de tir) et le développement de deux formes nouvelles: le cercle à finalité de loisir, la société à but précis dont les variantes se spécialisent tous azimuts au XIX^{ème} siècle.
2. Des pans entiers du phénomène d'organisation volontaire de la vie collective échappent à la documentation d'archives. Les modalités du contrôle administratif contraignent l'historien, par la force des choses, à un écrémage qui risque de conduire à la surestimation du rôle des sociétés: celles qui existent encore aujourd'hui, celles qui célèbrent leurs jubilés et conservent leurs protocoles. L'associationnisme né au XIX^{ème} siècle ne cesse d'accroître son emprise sociale. Le cercle, par contre, à l'action beaucoup plus circonscrite dans le temps, risque d'échapper à l'histoire. Il marque une étape essentielle de la sociabilisation de l'individu moderne.
3. Le cercle tend à devenir la forme typique non seulement de la sociabilité bourgeoise, mais touche également les anciennes élites aristocratiques et des catégories sociales plus populaires (la paysannerie particulièrement). A Fribourg, l'aristocratie lance le premier véritable cercle, en s'inspirant de modèles extérieurs. L'élite bourgeoise suit et donne au cercle sa forme achevée. La campagne imite ensuite les mœurs urbaines. N'oublions pas toutefois les remarques pertinentes de M. Agulhon qui insiste sur la nécessité de relativiser le processus imitatif. Plus qu'un simple mimétisme, le cercle doit être interprété comme "*moment de la société bourgeoise*" et même comme "*modèle assez général de vie collective*". C'est donc l'ensemble des relations sociales qui évoluent vers des formes plus ouvertes: du privé au public et au collectif.

45) M. AGULHON, *op. cit.*; H.U. JOST, *op. cit.*.

4. Le cercle contraste avec la forme ancienne de sociabilité aristocratique, le salon privé, replié sur une caste sociale, avec des rites de préséance et une place importante dévolue à la femme. A Fribourg, ce type de sociabilité continue d'exister avec de surcroît une variante nouvelle de type collectif et structuré, le casino, sorte de salon-cercle mixte. Le cercle authentique est, lui, exclusivement masculin et laïque. Il a son local, son règlement de fonctionnement, des statuts qui régissent une structure consciemment organisée sur un mode démocratique et égalitaire. Des critères de sélection n'en agissent pas moins. Les modes de recrutement et d'admission privilégient la cooptation élitaire.
5. La composition sociologique des cercles révèle le poids des milieux du commerce et du négoce. Le climat idéologique, explicitement diffus, se prête néanmoins à la maturation des opinions libérales, patriotiques et fédérales.
6. L'associationnisme militant est très précocement adopté et opérationnalisé par les milieux conservateurs et cléricaux. Le réseau du clientélisme traditionnel ne suffit plus au contrôle social. La classe patricienne tiraillée par les courants modernes de pensée n'a rien d'un monolithe. Dès lors, d'autres formules de manipulation des masses sont à expérimenter.
7. Le cercle connaît son apogée entre 1830 et 1860 et correspond donc assez bien à la première phase de démocratie libérale. La formule d'origine s'étiolé toutefois dès 1850. D'une part, l'utilitarisation des pratiques sociales, la spécialisation des associations, leur massification tendent à rendre obsolète le type de sociabilité plus diffuse propre au cercle. Celui-ci est inséparable d'une période où la lecture des journaux d'opinion et la discussion de leur contenu deviennent des pratiques sociales. Nouvelles et réservées encore à une élite, elles pouvaient se suffire à elles-mêmes. D'autre part, le cercle devient partisan. La politique à la recherche d'une structure organisationnelle investit tout naturellement les lieux de sociabilité qui réunissent formellement des citoyens et des électeurs. Peu à peu, le cercle se confond avec l'officine d'un parti. A ce moment, il a perdu sa fonction primitive de convivialité gratuite qui lui conférait sa spécificité historique.